

# *Règlement du concours de chant du 21 janvier 2023*

## *organisé par La Compagnie Anao*

### **Important :**

Ce concours de chant est ouvert aux chanteurs amateurs nés avant l'année 2010. Ceux-ci, dénommés ci-après « candidats », peuvent participer au concours à condition d'accepter l'intégralité des articles de ce règlement.

### **Art.1 – Objet et déroulement du concours :**

La Compagnie Anao organise un concours de chant qui se déroulera le samedi 21 janvier 2023 à la salle Cheneval Pallud à Viuz-en-Sallaz. Le concours comporte les phases suivantes :

- Auditions : journée du 21 janvier 2023 de 10h00 à 18h00, selon les catégories présentées ci-dessous
- Finale : spectacle entre tous les finalistes se tenant le 21 janvier 2023 de 19h00 à 22h30.

Le candidat inscrit s'engage à être présent une demi-heure avant la plage horaire retenue lors de l'inscription sur helloasso. Par exemple : un candidat inscrit sur la plage 14H-15H devra être présent à 13H30 au plus tard.

Une fois leur audition passée, les candidats ont la possibilité de rester sur site jusqu'à l'annonce des candidats finalistes à 19 heures. Une petite restauration payante est proposée sur place.

Les candidats non finalistes (cf article 9) peuvent assister à la finale en tant que spectateur gratuitement (entrée public = 5 euros).

Ce concours comprend 2 catégories :

- Jeunes : personnes nées en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012
- Adultes : personnes nées en 2007 et avant

Le candidat interprète sa chanson seul ou en duo dans la catégorie correspondant à son âge.

Les chansons doivent être apprises par cœur et chantées sans aucun support pour les paroles (papiers, karaoké, prompteur, etc). Les candidats se présentant en duo sont informés qu'en cas de victoire, ils devront se partager le lot correspondant à leur classement.

### **Art.2 – Accompagnement musical :**

Pour sa prestation, le candidat peut :

- Soit utiliser un support instrumental sans support vocal (uniquement la musique), au format MP3 ou WAV. Ce support devra impérativement être fourni sur clef USB (formatage FAT32) au minimum une demi-heure avant sa plage horaire de passage et comporter le nom et prénom du candidat.
- Soit, s'il le souhaite, s'accompagner lui-même ou se faire accompagner au moyen d'un instrument de musique (exemple : guitare, synthétiseur, ...). À cet effet, la Compagnie Anao mettra à disposition du candidat un câble avec connecteur jack 6,5 mm mâle. Cette information pourra être précisée dans le mail d'inscription pour faciliter l'organisation. La Compagnie Anao ne fournit pas d'instrument de musique.

Le chant a capella n'est pas autorisé.

### **Art. 3 – Inscription :**

Les inscriptions ne sont validées qu'après réception des documents suivants, dûment complétés :

- Formulaire d'inscription du candidat (disponible sur le site [lacompanieanao.com](http://lacompanieanao.com) et en annexe à ce règlement). Ce formulaire comprend : « le droit à l'image » et l'autorisation parentale pour les mineurs
- Les frais d'inscription de 12 euros déposés sur le site « helloasso » <https://www.helloasso.com/associations/lacompanieanao/evenements/concours-chant>

Le Règlement intérieur du concours de chant devra être signé le jour du concours avant l'audition du candidat.

Les frais de déplacement et de repas (cas échéant) sont à la charge du candidat.

### **Art. 4 – Droits d'inscription :**

Les droits d'inscription pour les deux catégories sont fixés à 12 euros par candidat.

### **Art. 5 – Conditions de maintien du concours :**

En cas d'annulation du concours par la Compagnie Anao, les candidats peuvent prétendre au remboursement de leur droit d'inscription. Dans ce cas, chaque candidat recevra une notification d'annulation par voie dématérialisée (SMS ou mail). Une fois les frais remboursés, la Compagnie Anao n'est plus tenue à aucun engagement envers les candidats.

### **Art. 6 – Choix de la chanson :**

Le candidat n'interprète qu'une seule chanson lors de son audition et est libre d'en changer en cas de sélection pour la finale.

Les chansons d'une durée de plus de 4 minutes ne sont pas acceptées. Cette durée s'entend du démarrage de la piste audio, à la fin de la piste audio.

### **Art. 7 – Nombre de participants en phase d'audition :**

Le nombre estimatif de candidats retenus pour l'épreuve de sélection est de 50.

### **Art. 8 – Ordre de passage :**

Lors du règlement des frais d'inscription sur le site Helloasso, le candidat devra sélectionner une plage horaire de passage (créneaux proposés par plage de 1 heure). Le candidat devra se présenter au minimum une demi-heure avant sa plage horaire de passage. Tout retard sera considéré comme un abandon de la part du candidat. Il ne donnera lieu à aucun remboursement.

## **Art. 9 – Critères de jugements – sélection des finalistes :**

Lors de l'audition, le candidat est évalué par un jury selon les critères suivants :

<b>Critères</b>	<b>Plage de notation</b>	<b>Note la plus basse</b>	<b>Note la plus haute</b>	<b>Pondération</b>
<b>Justesse</b>	de 0 à 4	0	4	2
<b>Rythmique</b>	de 0 à 4	0	4	2
<b>Interprétation</b>	de 0 à 4	0	4	2
<b>Technique vocale (diction, articulation, souffle, placement, etc)</b>	de 0 à 4	0	4	2
<b>Voix (timbre - particularité de la voix )</b>	de 0 à 4	0	4	1
<b>Gestion de l'espace, présence sur scène</b>	de 0 à 4	0	4	1

Le candidat se voit attribuer une note par critère de 0 à 4. La note finale du candidat est la moyenne des notes moyennes pondérées attribuées par le jury pour chacun des critères. En cas d'égalité, les candidats sont départagés par le Président du jury.

Sont retenus pour la finale 6 candidats par catégories soit 12 candidats au total. Les noms des candidats finalistes, sélectionnés pour la finale, sont connus au début de la soirée soit le 21 janvier à 19h.

Les lauréats par catégorie sont admis à interpréter leur chanson en finale à partir de 19h00.

## **Art. 10 : Déroulement de la finale – classement final :**

Tous les candidats sont convoqués à 18h30. La finale débute à 19h00 par l'annonce des finalistes et se termine vers 22h30.

La finale consiste en l'interprétation d'une chanson par chaque candidat finaliste (6 par catégorie donc 12 candidats).

Lors de la finale, les candidats finalistes sont évalués par le jury.

Le public peut s'exprimer sur la prestation des candidats avec un vote en fin de soirée pour son coup de cœur par catégorie.

## **Art. 11 – Prix :**

A l'issue de la finale, les 3 premiers lauréats de chaque catégorie reçoivent un prix en fonction de leur classement : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>nde</sup> et 3<sup>ème</sup> place.

2 candidats « coup de cœur » du public sont récompensés en plus.

## **Art. 12- Moyens techniques :**

La scène est équipée d'une sonorisation, avec micro-main, mis à la disposition des candidats.

Le personnel technique devra être informé par tout candidat présentant des troubles auditifs.

La Compagnie Anao se réserve le droit de mettre en lumière les prestations de chaque candidat et/ou finaliste. A cet effet, le personnel technique devra être informé par tout candidat présentant des troubles visuels pouvant entraîner des convulsions.

### **Art. 13 – Composition du jury :**

Le jury est composé de :

- **Emma Lavaud**, coach vocal de la troupe les secoués du vocal
- **Roxane Moiroud**, directrice de l'école Musical Studio à Annecy
- **Stéphane Trapani**, directeur de l'école les Arts De la Scène à Annecy
- **Fabrice Todaro** (Président du jury), chanteur et metteur en scène professionnel à Paris
- **Christelle Rosay-Zbinden**, coach de La Compagnie Anao

### **Art. 14 – Neutralité du jury :**

Les membres du jury ne doivent pas communiquer avec des tiers sur des éléments du concours pendant la période qui va du début de la première audition à la fin de la dernière.

### **Art. 15 – Litige :**

En cas de litige, la décision du Président du jury est prépondérante et sans appel.

### **Art. 16 – Absence, désistement :**

L'absence du candidat au concours ne donne pas lieu au remboursement de son droit d'inscription sauf demande écrite formulée avant le 13 janvier 2023.

### **Art. 17 – Responsabilité civile :**

La Compagnie Anao décline toute responsabilité concernant les affaires personnelles des candidats ; Chaque candidat étant responsable de ses affaires personnelles.

### **Pour tout renseignement :**

La Compagnie ANAO- 74250 Viuz-en-Sallaz

Tél : 07 86 10 71 32 (Alexandre)

email : lacompagnieanao@gmail.com

Association Loi 1901 N°SIREN 492135132

*Formulaire d'inscription*  
*La Compagnie ANAO - Concours de chant*  
*Samedi 21 janvier 2023 à Viuz-en-Sallaz*

Ce formulaire est à envoyer renseigné à [lacompagnieanao@gmail.com](mailto:lacompagnieanao@gmail.com) avant le **13 janvier 2023**.  
Le montant de l'inscription (12 euros) doit être réglé au moment de l'envoi du formulaire.  
Le règlement doit être effectué sur le site helloasso (voir lien sur le site de la compagnieanao.com).

Toute inscription au concours ne sera validée qu'après réception par la Compagnie Anao, du formulaire d'inscription et du règlement des 12 euros. L'intéressé recevra une confirmation d'inscription par mail.

---

**Inscription au concours de chant organisé par la Compagnie Anao**  
**le 21 janvier 2023 à Viuz-en-Sallaz**  
**(à renseigner par tous les candidats mineurs et majeurs)**

Je soussigné, (*indiquer votre Nom et Prénom*).....

- confirme avoir lu le règlement du concours et confirme y adhérer pleinement
- m'engage à ne pas contester la décision du jury
- m'engage à avoir un comportement décent, approprié et respectueux des autres
- autorise la Compagnie Anao à utiliser mon image et ma voix sur ses supports publicitaires dans le cadre de la promotion de ses actions.

Date de naissance (*obligatoire*) :

Adresse postale :

Adresse mail (*obligatoire*) :

Numéro de téléphone du candidat (*obligatoire*) :

Inscription dans la catégorie :

- Jeunes (nés en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012)
- Adultes (nés en 2007 et avant)

Date et signature du candidat

---

**A renseigner par les parents des candidats mineurs :**

Je soussigné, .....

- autorise mon fils/ma fille ..... à participer au concours organisé par la Compagnie Anao le 21 janvier 2023 à Viuz-en-Sallaz
- certifie qu'il/elle est couvert (e) par une assurance responsabilité civile et individuelle accident
- autorise les responsables à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident
- autorise la Compagnie Anao à utiliser son image et sa voix sur ses supports publicitaires dans le cadre de la promotion de ses actions.

Numéro de téléphone pour me joindre le 21 janvier (*obligatoire*) : .....

Date et signature des parents

## Rappel des étapes précédant le concours :

- 1- S'inscrire sur HelloAsso avant le 13 janvier 2023 :
  - a. Renseigner ses coordonnées,
  - b. Choisir une plage horaire
  - c. Accepter le règlement du concours
  - d. Régler les frais d'inscription (12€)
  
- 2- Compléter, signer le formulaire d'inscription et le renvoyer à [lacompagnieanao@gmail.com](mailto:lacompagnieanao@gmail.com) avant le 13 janvier 2023.
  
- 3- Le jour du concours :
  - a. Se présenter au minimum ½ heure avant le début de sa plage horaire retenue lors de son inscription, muni de son playback sur un support numérique, ou son instrument de musique
  - b. Signer le règlement intérieur (sur place)
  - c. Participer au concours selon les modalités fixées dans le règlement.